

ACCENTS

UN AUTRE REGARD SUR VOTRE MANDAT

NOTRE OPINION À 3 MOIS

TAUX

- Allemagne
- France
- États-Unis
- Japon

ACTIONS

- Zone euro
- Europe hors zone euro
- États-Unis
- Japon
- Pays Émergents

DEVISES

- EUR/USD
- EUR/GBP
- USD/JPY

Graduation de l'opinion

- Positif
- Neutre
- Négatif

CONJONCTURE ET MARCHÉS

Élections américaines : enjeux et perspectives pour l'investissement

Les élections américaines de mi-mandat de 2026 seront marquées par les préoccupations liées au pouvoir d'achat. Avec une inflation proche de 3,5%, les candidats républicains auront du mal à éluder l'une des promesses de campagne du candidat Trump qui semble intenable à court terme. Certes, le marché du travail reste solide et la croissance économique est forte, mais celle-ci est largement portée par le dynamisme des investissements dans l'IA et ses datacenters devenus de plus en plus impopulaires. Par ailleurs, seuls 10% des ménages les plus aisés bénéficient de la bonne tenue des marchés financiers. Depuis février 2026 et le blocage du détroit d'Ormuz, l'essentiel des ménages américains a dû piocher dans une épargne déjà limitée pour maintenir sa consommation. Les réductions d'impôts destinées à améliorer les fins de mois des ménages à faibles revenus ont été partiellement compensées par la hausse des prix des biens essentiels. Quant aux nouvelles promesses du président – redistribution aux citoyens américains du "dividende" sur les tarifs douaniers ou chèque en cas de victoire des républicains – elles paraissent peu crédibles, dans un contexte où le déficit public dépasse les 6% du PIB cette année.

En dehors d'une base MAGA¹ irréductible, une partie importante des électeurs semble se détourner des slogans. Les sondages indiquent que les démocrates devraient l'emporter à la Chambre des représentants mais le Sénat (dont un tiers seulement des sièges sera renouvelé) devrait rester républicain avec une courte majorité. Même sans basculement complet du Congrès, l'administration Trump aura des marges de manœuvre limitées. En revanche, les démocrates auront les moyens de mettre la pression sur la Maison Blanche en bloquant le relèvement du plafond de la dette et, potentiellement, en provoquant une paralysie des administrations fédérales – le désormais fameux shutdown. Ce serait un nouveau test pour le marché obligataire alors que les taux des bons du Trésor sont à leur niveau le plus élevé depuis près de vingt ans et que la charge annuelle d'intérêt de la dette fédérale dépasse les 4% du PIB, du jamais vu depuis un siècle. Une réglementation de l'IA pourrait constituer un autre cheval de bataille des démocrates qui testerait cette fois la résilience du marché d'actions. ■

Pierre Blanchet
Responsable des solutions d'investissement retail France
Amundi

POINTS DE VUE D'EXPERT



L'IA : une révolution à intégrer dans les mandats

Interview de David-Olivier Azoulay,
Gérant de portefeuilles, Amundi

L'intelligence artificielle appelée également IA n'est plus un simple sujet de technologie : elle s'installe progressivement au cœur de l'économie. Automatisation, traitement de données, nouvelles façons de produire, ses usages se multiplient et concernent déjà de nombreux secteurs. David-Olivier Azoulay, gérant de portefeuilles, nous explique comment nous nous exposons à cette révolution en cours.

> Dans un mandat, comment l'IA se traduit-elle concrètement dans l'allocation ?

David-Olivier Azoulay : L'exposition à l'intelligence artificielle passe d'abord par les grandes entreprises technologiques, qui développent les puces, les logiciels, les plateformes de données ou les outils de calcul indispensables à son essor. Ce sont elles qui fournissent une partie des

briques de base de cette révolution. Mais l'IA ne se limite pas à la technologie au sens strict. Elle a besoin d'énergie, de réseaux, de puissance de calcul et d'équipements capables de supporter des volumes de données toujours plus importants.

“L'IA ne se limite pas à la technologie au sens strict. Elle a besoin d'énergie, de réseaux, de puissance de calcul et d'équipements.”

C'est pourquoi nous pouvons aussi nous exposer à cette thématique à travers des sociétés liées à l'électrification, aux infrastructures numériques ou à l'automatisation industrielle. Autrement dit, l'IA irrigue plusieurs pans de l'économie, bien au-delà des seuls acteurs visibles du numérique.

Pourquoi cette thématique suscite-t-elle autant d'intérêt aujourd'hui ?

D-O.A. : Parce que l'IA a le potentiel de transformer durablement la façon dont les entreprises travaillent et créent de la valeur. Elle peut améliorer la productivité, accélérer certaines tâches, aider à mieux exploiter les données et ouvrir la voie à de nouveaux services. C'est ce qui en fait une thématique de fond, et pas seulement un phénomène de mode.

Il faut toutefois garder une approche sélective. Toutes les entreprises exposées à l'IA ne bénéficieront pas de la même manière de cette dynamique. Certaines sont au cœur de la chaîne de valeur, d'autres en profitent de façon plus indirecte. Notre rôle consiste précisément à identifier les entreprises les mieux positionnées pour capter cette transformation sur le long terme, tout en gardant une vision diversifiée et équilibrée du portefeuille.

> Au-delà des valeurs technologiques, pourquoi cette thématique justifie-t-elle une présence dans les mandats ?

D-O.A. : Une allocation de long terme doit intégrer des convictions capables de traverser les cycles. L'IA en fait partie. Elle ne disparaîtra pas demain, et ses applications vont continuer à se multiplier. Certes, il existe une volatilité autour de ce sujet, mais c'est précisément le moment de s'y exposer de manière réfléchie et diversifiée.

L'IA consomme aussi beaucoup d'électricité. Plus les modèles sont puissants et plus les usages se développent, plus les besoins en énergie, en réseaux et en équipements augmentent (Voir “En savoir plus sur...” en page 3). Cela crée des opportunités dans tout l'écosystème de l'électrification : production et transport d'électricité, composants électriques, gestion des réseaux, refroidissement des centres de données ou encore automatisation industrielle.

C'est une dimension importante, car elle montre que l'IA ne se limite pas aux écrans et aux algorithmes. Elle a aussi des conséquences très concrètes sur l'économie réelle.

Comment cette thématique est-elle mise en œuvre dans les mandats gérés par LCL ?

D-O.A. : La thématique de l'IA peut être investie indirectement au travers de nombreux secteurs sur lesquels les portefeuilles sont déjà exposés. Pour autant, ils sont également investis de manière structurelle sur les valeurs technologiques, ce secteur offrant un potentiel de croissance sur le long terme. C'est dans cette logique que cette thématique a été retenue dans les mandats au travers du fonds CPR Invest - Global Disruptive Opportunities (LU1530900684). Pour plus d'informations sur ce support, je vous renvoie à sa présentation dans le “Zoom sur...” en page 3.

“Une allocation de long terme doit intégrer des convictions capables de traverser les cycles. L'IA en fait partie.”



ZOOM SUR...

CPR INVEST – GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES

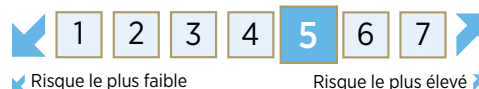
La disruption fait émerger des solutions innovantes, plus simples, accessibles et efficaces, et transforme l'économie en rebattant les cartes des marchés et des comportements. CPR Invest – Global Disruptive Opportunities cherche à capter cette croissance. Le fonds vise à surperformer les marchés d'actions internationales, représentés par le MSCI World Growth Net Return¹, sur un horizon recommandé d'au moins 5 ans, en investissant à la fois dans les sociétés disruptives et dans celles qui en bénéficient.

Partout dans le monde, la disruption transforme chaque secteur. Aussi, pour tenter de suivre la dynamique de cette thématique, le fonds adopte une approche multisectorielle et internationale. Il articule son univers d'investissement autour de cinq grandes dimensions : l'intelligence artificielle, la robotique, la sécurité, les nouvelles énergies, la santé avancée². Ces cinq dimensions visent à identifier les entreprises qui tirent parti de changements structurels ou qui en sont les moteurs.

La gestion est active et de conviction, alliant sélection rigoureuse des titres et allocation sectorielle pour mieux orchestrer les moteurs de performance et les risques liés à la thématique.

Le portefeuille repose sur un processus discipliné et sur l'expertise d'une équipe dédiée, soutenue par l'écosystème d'analystes de CPRAM et du groupe Amundi. ■

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

1. Le MSCI World Growth Net Return est un indice boursier mondial qui mesure la performance des actions de grandes et moyennes entreprises des pays développés affichant un profil de croissance.

2. Dimensions déterminées par la gestion de CPRAM dans le cadre de la construction de l'univers d'investissement et données à titre indicatif, susceptibles de changer sans préavis.

EN SAVOIR PLUS SUR...

Comprendre la "GRID Economy"

Derrière l'essor de l'intelligence artificielle, il y a un enjeu très concret : l'énergie. Pour fonctionner, les technologies de demain ont besoin de réseaux électriques plus puissants, plus flexibles et mieux pilotés.

Quand on parle d'intelligence artificielle, on pense souvent aux algorithmes, aux logiciels ou aux géants du numérique. Mais derrière ces technologies se cache un besoin très concret : beaucoup d'électricité. Les serveurs qui font fonctionner l'IA, les centres de données qui stockent les informations, ou encore les usines de semi-conducteurs consomment énormément d'énergie. C'est là qu'intervient la **GRID Economy (qui signifie "l'économie des réseaux électriques" en anglais)**.

En pratique, cela désigne l'ensemble des activités liées à la production, au transport, à la distribution et à la gestion de l'électricité. Cela comprend aussi les équipements nécessaires pour rendre le réseau plus performant : câbles, transformateurs, batteries, systèmes de refroidissement, logiciels de pilotage, ou

encore solutions pour mieux répartir la consommation. Avec l'essor de l'IA, mais aussi de la voiture électrique, de l'automatisation industrielle et de l'électrification des usages, ces infrastructures deviennent essentielles.

Pourquoi est-ce important ? Parce qu'un réseau électrique plus sollicité doit être renforcé et modernisé pour éviter les tensions, les coupures ou les pertes d'énergie. Cela crée des besoins d'investissement dans de nombreux domaines, et donc des opportunités pour certaines entreprises positionnées sur toute la chaîne de valeur : production d'électricité, réseaux, équipements électriques et efficacité énergétique. La GRID Economy est ainsi une thématique discrète mais stratégique. Elle ne se voit pas toujours, mais elle est indispensable pour accompagner les grandes transformations de l'économie. ■

ACTUALITÉ PATRIMONIALE

Capital ou rente viagère : le match

Faut-il puiser dans vos placements en effectuant des retraits d'argent en capital, ou convertir ce dernier en rente viagère afin d'obtenir un revenu complémentaire garanti à vie ?

Cela dépend de vos objectifs et de votre taux d'imposition.

Plus de liberté avec les retraits en capital

Consommer votre épargne en effectuant des retraits partiels permet de puiser avec souplesse dans vos placements, en fonction de vos besoins de trésorerie. Si vous vous êtes constitué un capital important, vous pouvez récupérer uniquement les intérêts produits annuellement. Pour 100 000 euros placés sur une assurance-vie rapportant 2,5% par an nets de frais et de prélèvements sociaux, vous pouvez toucher près de 210 euros de revenus mensuels complémentaires sans entamer votre capital. Si vous avez misé sur un plan d'épargne en actions (PEA) vous rapportant 4% nets, vous obtiendrez 333 euros par mois.

Ce revenu complémentaire sera peu fiscalisé s'il provient d'un PEA de plus de cinq ans ou d'une assurance-vie de plus de 8 ans : les gains récupérés seront exonérés d'impôt sans limite dans le premier cas, et à hauteur de 4600 euros (célibataires) ou 9200 euros (couples) par an dans le second.

Faire des retraits sur votre plan d'épargne retraite (PER) vous coûtera en revanche plus cher si, comme la majorité des épargnants, vous avez défiscalisé vos versements à l'entrée. Vous payerez des impôts sur les gains et sur les versements, récupérés.

Plus de sécurité avec la rente viagère

Dénouer votre PEA, votre assurance-vie ou votre PER en rente viagère permet d'être certain de toucher un revenu stable jusqu'à la fin de votre vie. Le tout sans avoir à vous soucier de la mise en place de retraits programmés ou de l'évolution des actifs dans lesquels est investie votre épargne. Toutefois, le montant de la rente sera faible, et vous serez gagnant uniquement si vous dépassez votre espérance de vie. En outre, cette solution impose d'abandonner le capital accumulé au fil des ans à un assureur,

capital qu'il conservera si vous décédez prématurément. Vos héritiers ne recevront rien, sauf à avoir souscrit une option de rente payante pour les protéger.

La rente viagère convient en priorité aux épargnants confiants dans leur longévité, sans descendants, souhaitant avoir des rentrées d'argent régulières mais craignant de ne pas gérer correctement leur capital dans la durée. Idéalement, elle doit être envisagée à partir de 70 ans pour bénéficier de revenus plus importants. À partir de cet âge, elle sera le moins fiscalisée, si votre rente provient d'une assurance-vie, car vous serez soumis à l'impôt et aux prélèvements sociaux sur 30% de son montant seulement. La rente issue de votre PEA, elle, supportera les prélèvements sociaux sur la même base mais elle sera exonérée d'impôt. En revanche, la rente issue de votre PER sera taxée à plein, comme une pension de retraite, si vous avez défiscalisé vos versements, et soumise aux prélèvements sociaux sur les revenus du capital. ■

Source : Figaro - Patrimoine et Bourse : https://partenaire.leparticulier.fr/jcms/p1_1651427/portail-lcl. Publication du 16/06/2026.



Photographie © 2026 Getty Images.

Directeur de la Publication : Benoît Tassou

Coordination : Philippe Das Neves, Christine Rigoni, Charlotte Caniard.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : David-Olivier Azoulay, Pierre Blanchet, Guy Stear.

Achevé de rédiger le 15 septembre 2026



CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 61 461 945 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP01-056 - 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France 399 392 141 RCS Paris.

Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée au capital social de 1 143 615 555 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris.

Crédit Lyonnais, Société Anonyme au capital de 2.037.713.591€ - Immatriculée sous le n° 954509741 - RCS LYON - Siège social : 18, rue de la République - 69002 Lyon - Siège central : 20 avenue de Paris - 94811 Villejuif Cedex - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que l'expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des Fonds décrits dans ce document.

Ce document est destiné aux clients LCL détenteurs d'un mandat de gestion.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire de l'OPC agréé par l'AMF, dont le Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur, disponible dans votre agence LCL, ou sur le site internet de la Société de gestion ou opc.lcl.fr ou sur simple demande au siège social de la Société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus de chaque OPC).

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).